

Conditions générales de vente

Préambule

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de services et ventes de Dac'O'doc Services. Les informations pouvant exister sur tout autre document, prospectus, catalogue ou autre n'a qu'une valeur indicative.

Information importante : La Société DAC'O'DOC Service ne remplace en aucun cas l'Avocat, et n'est pas habilité à exercer la profession d'Avocat.

Elle peut être amené à orienter, à titre gracieux, les clients auprès d'avocat qui prendront directement en charge vos dossiers. Nous n'intervenons pas entre le client et l'avocat.

Article 1 – Devis

Après demande écrite, téléphonique, électronique ou entretien, toutes les prestations font l'objet d'un devis gratuit adressé au client par tout moyen à sa convenance (courrier, télécopie, courriel...). Il mentionne la description de la prestation, les conditions de règlement, les tarifs, les délais de préparation ainsi que toute autre mention négociée avec le client.

Article 2 – Commande

L'acceptation écrite ou la signature du devis, accompagnée de la mention « *Bon pour accord* », vaut acceptation des présentes conditions générales de vente sans réserve et confirme la commande de la prestation. En cas de litige, le devis signé, les présentes conditions de vente et la copie des travaux effectués constitueront la preuve de l'accord entre les deux parties. Dac'O'doc Services se réserve le droit d'annuler toute commande d'un client avec lequel existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure. Les informations énoncées par le client lors de la prise de commande engagent celui-ci : en cas d'erreur dans le libellé des coordonnées du destinataire, Dac'O'doc Services ne saurait être tenu responsable de l'impossibilité dans laquelle il pourrait être de livrer le ou les documents.

Article 3 – Règlement

La réception de l'accord écrit du client accompagné d'un acompte de minimum 50% ou de l'entier règlement valide la commande. L'éventuel solde des travaux est réglé au comptant à réception de la facture. Le client peut, au choix, payer en espèce, virement bancaire, carte bancaire ou par chèque. S'il s'agit de travaux importants, des conditions spéciales peuvent être appliquées (*se reporter à l'article 4*). Conformément aux dispositions prévues par l'article L441-6 du Code de commerce modifié par la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012, tout retard de règlement donnera lieu de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire au paiement de pénalités de retard sur la base du taux BCE majoré de dix points et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€ (selon décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012).

En cas de non-règlement de l'une de nos quelconques factures, tout règlement ultérieur sera imputé par priorité à l'extinction de la plus ancienne des dettes. Enfin, l'absence de règlement d'une de nos factures entraînera la suspension de l'expédition des commandes jusqu'à apurement du compte.

Article 4 - Conditions spéciales

En cas de travaux importants (correction de thèse, procédure contentieux...) des conditions de facturation différentes pourront être appliquées ; elles seront mentionnées sur le devis.

Article 5 - Délai d'exécution et livraison

Le travail est effectué dans les délais impartis et remis par le moyen et sur le support préalablement convenus. Néanmoins, en cas de force majeure, Dac'O'doc Services se réserve le droit de reporter le délai après en avoir informé le client. Les expéditions de documents voyagent aux risques et périls du destinataire qui doit sauvegarder ses droits vis-à-vis du transporteur quel qu'il soit en émettant notamment toutes réserves d'usage au moment de leur réception. Le client pourra, s'il y a lieu, émettre des réserves à réception des documents auprès de Dac'O'doc Services. Toute réclamation ou contestation devra alors être formulée, sous peine de déchéance, par courrier recommandé dans un délai de sept jours à compter de la livraison ou de la facture. Passé ce délai, les documents livrés seront réputés conformes à la commande.

Article 6 – Facturation

Toute prestation donne lieu à l'établissement d'une facture. Les prix facturés sont ceux en vigueur au jour de l'enregistrement de la commande.

Article 7 - Communication des données

Le client s'engage à fournir tous les renseignements nécessaires à la réalisation des travaux. En cas de retard, d'insuffisance ou d'absence de transmission de ces éléments, ou en cas de demande supplémentaire du client non prévue dans le devis, le prestataire ne saurait être tenu pour responsable du report de la livraison de la commande.

Tout retard ou insuffisance de communication de pièces par le client, entraînera un report du délai d'exécution et de livraison des travaux, éventuellement une annulation de la commande, et cela sans préjudice.

Article 8 - Responsabilité du client

Le client est responsable de la véracité des données et informations transmises pour la réalisation des travaux.

Article 9 - Responsabilité du prestataire

Dac'O'doc Services est tenue à une obligation de moyen, et non de résultat. Si la responsabilité du prestataire devait être engagée, elle sera strictement imitée au montant de la commande, et non aux conséquences de l'utilisation des travaux.

D'autre part, Dac'O'doc Services ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des données transmises et reçues du client et se réserve par ailleurs le droit de refuser des données non conformes au droit applicable (révisionnisme, atteinte à la vie privée, négationnisme, discrimination, insulte, racisme, calomnie...).

Article 10 – Propriété

Nous conservons la propriété pleine et entière des prestations, rédactions ou autres jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire.

Article 11 - Modification des travaux

En cas de mauvaise utilisation ou de modification des travaux à l'initiative du client, la responsabilité de Dac'O'doc Services ne pourra être engagée quant aux conséquences liées à cette action. Un exemplaire des travaux sera conservé par le prestataire à titre d'archive pour une durée de 12 mois.

Article 12 – Résiliation

Toute résiliation de prestation, par l'une ou l'autre des parties, devra intervenir par courrier recommandé avec accusé de réception au minimum 15 jours avant la date de livraison prévue dans le devis.

En cas de résiliation par le client, les travaux déjà effectués et/ou facturés devront être réglés au prestataire et ne donneront lieu à aucun remboursement.

Article 13 - Révision des tarifs

Les prix sont exprimés en euro. Les tarifs sont libres et peuvent donc être révisés sans aucune justification. Toutefois, les tarifs définis sur le devis préalablement accepté ne sont pas modifiables. Les tarifs définis sur le devis non encore validé sont valables un mois à compter de la date d'établissement du devis.

Article 14 – Confidentialité

La confidentialité des entretiens, des données communiquées par le client et des travaux réalisés, est garantie par la charte de déontologie des écrivains conseils. L'accord écrit du client est demandé avant de faire apparaître son nom, sa raison sociale et/ou le type de travaux réalisés dans les références de Dac'O'doc Services.

Au surplus, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Il pourra exercer ce droit en écrivant à l'adresse de facturation et/ou de commande.

Dac'O'doc Services s'engage à ne pas communiquer ces données à des tiers sauf nécessité liées strictement à l'exécution de la commande.

Article 15 – Prise de rendez-vous en ligne

DAC'O'DOC Services mets à disposition de ses clients, un service de réservation en ligne permettant aux clients de choisir le créneau et les modalités de présence au rendez-vous (présentiel ou en visioconférence).

Le paiement est exigible immédiatement à la réservation. Le Client peut effectuer le règlement par carte de paiement.

En cas de non-paiement de la réservation, 72h avant le rendez-vous, la réservation n'est pas considérée comme confirmée et donne droit à Dac'O'doc Services de la modifier à tout moment.

En cas d'annulation dans un délai minimum de 72h, le client qui souhaite formuler une demande de remboursement devra adresser un mail via le formulaire de contact ou à l'adresse : contact@dacodoc-services.com.

Les remboursements seront effectués dans un délai de 72 heures en utilisant le moyen de paiement utilisé lors de la commande.

En cas d'annulation du rendez-vous le jour même ou en cas d'absence, aucun remboursement ne pourra être demandé.

Article 16 – Litige

Les réclamations ou contestations seront toujours reçues avec bienveillance attentive. En cas de litige, le client s'adressera en priorité à Dac'O'doc Services pour obtenir une solution amiable. À défaut, les présentes conditions de vente étant soumises au droit français, tout litige susceptible de s'élever entre les parties, sera de la compétence exclusive des tribunaux de Pontoise, seuls compétents, quel que soit le lieu de livraison.

Article 17 – Médiateur de la consommation

Pour toute réclamation merci de contacter le service clientèle à l'adresse postale ou mail du Prestataire indiquée ci-après :

Par voie postale :

Par mail : contact@dacodoc-services.com

DAC'O'DOC Services

A l'attention de Mme BELBOUAB Sihem,

6 rue Sardane 95800 CERGY

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, auprès des instances de médiation sectorielles existantes ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

En l'espèce, l'entité de médiation retenue est : CM2C

En cas de litige, le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site : <https://www.cm2c.net/>

Ou par voie postale en écrivant à :

Le Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice.

Adresse : 14 rue saint Jean 75017 Paris